

soir et nous déclare candidement que ce genre de fermeture fait partie du cours normal des événements, témoigne d'une telle naïveté de sa part qu'elle en ferait un candidat rêvé pour acheter le pont de Brooklyn.

Honorables sénateurs, j'aimerais revenir sur le cas de la compagnie Gillette. Les dirigeants de cette entreprise ont fait preuve de beaucoup d'imprudence pour arriver, le lendemain des élections, nous annoncer qu'ils mettaient fin à leurs activités au Canada, et que s'ils avaient attendu pour faire cette annonce, c'est qu'ils craignaient que celle-ci puisse influencer sur le résultat des élections. Ils avaient bigrement raison. Cela aurait effectivement modifié le résultat des élections.

Le sénateur Barootes: Ils ont bien fait, alors.

Le sénateur Perrault: L'opposition aurait fait élire beaucoup plus de députés. Qu'une entreprise rentable implantée depuis longtemps au Canada décide, sans crier gare, de mettre fin à ses activités ici pour déménager dans l'État de New York, témoigne d'un manque de loyauté flagrant envers le Canada. Les honorables sénateurs n'ont pas oublié toutes les promesses que nous ont faites les conservateurs pendant la campagne en affirmant à qui mieux mieux que deux millions d'emplois allaient être créés d'un bout à l'autre du pays de sorte qu'il y aurait des emplois à profusion pour les Canadiens. Pourtant, ce sont plutôt des fermetures d'usines qui nous sont annoncées ces temps-ci.

Honorables sénateurs, j'aimerais poser une autre question au leader du gouvernement. Le 6 juin 1986, le président Reagan a imposé un programme quinquennal de protection tarifaire à l'encontre des importations américaines de bardeaux de cèdre canadiens. À l'origine, les droits de douane devaient être de 35 p. 100; ils devaient ensuite être réduits à 20 p. 100 le 6 décembre 1988, puis à 8 p. 100 le 6 décembre 1990 et complètement abolis le 6 juin 1991. Le président américain n'a donné aucun argument économique pour justifier cette mesure. En agissant de la façon dont ils ont l'habitude d'agir en de pareilles circonstances, les Américains n'ont pu gagner la bataille économique qu'ils avaient livrée aux producteurs canadiens de bardeaux de cèdre, de sorte qu'ils ont dû agir unilatéralement pour sévir contre cette industrie canadienne. En Colombie-Britannique, on espérait bien qu'en votant en faveur de l'accord commercial, les Canadiens verraient ces droits injustes abolis.

Je rappelle au leader du gouvernement que nous avons perdu quelque 2 000 emplois dans ce secteur au Canada depuis que les États-Unis nous ont imposé unilatéralement cette mesure. Nous aurions espéré que le président Reagan l'abolisse dès le 6 décembre 1988. Il a plutôt annoncé que ce programme de protection tarifaire serait maintenu mais que le calendrier des réductions tarifaires serait accéléré. Les droits, qui étaient initialement de 35 p. 100, ont été réduits à 20 p. 100 le 6 décembre 1988, et le président a déclaré qu'ils seraient maintenus à ce niveau pendant un an au lieu de deux. Divers rajustements ont été apportés, mais aucune abolition n'a été annoncée.

L'on aurait espéré que, dans l'esprit de la *glasnost* économique nord-américaine, des adoucissements auraient été annoncés pour redresser cette mesure injuste qui avait été imposée aux producteurs de bardeaux de cèdre de la Colombie-Britannique et des autres provinces. Malheureusement, rien de tel n'a

été annoncé. Un tel geste de la part des États-Unis aurait pu rassurer les Canadiens inquiets, qui ont voté majoritairement contre l'accord de libre-échange, mais aucun adoucissement n'a été annoncé par le président Reagan.

J'aimerais demander au leader du gouvernement si le gouvernement a l'intention de réagir et quelles mesures il entend adopter, si le gouvernement américain refuse de renoncer à ces droits qui nous ont fait perdre tant d'emplois.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, mon collègue a déjà fait remarquer que le président a affirmé qu'ils accéléreraient l'élimination des droits de douane. Je voudrais simplement signaler que des incidents, comme l'affaire des bardeaux de cèdre et d'autres cas de ce genre, font nettement ressortir la nécessité d'un mécanisme de règlement des différends comme celui prévu dans l'Accord de libre-échange, accord que l'honorable sénateur et tous les autres seront appelés à appuyer et à approuver en cette Chambre la semaine prochaine, je crois.

En réponse à ses nombreuses observations préliminaires, je déplore seulement le fait que l'honorable sénateur mette en question l'intégrité de la citoyenneté non seulement de la société Gillette, mais également de nombreuses autres sociétés qui ont mis sur pied des programmes d'ajustement et qui ont jugé nécessaire de préciser que leurs décisions n'étaient en rien reliées à l'Accord de libre-échange. Elles ont senti le besoin d'apporter cette précision parce que les membres des partis d'opposition tentaient d'établir un lien entre l'Accord de libre-échange et chacune des décisions actuellement prises sur la scène économique et chacun des malaises frappant le monde économique ou politique, si passer qu'il soit.

Enfin, je voudrais affirmer à l'honorable sénateur que, dans quelques mois, il se réjouira, comme moi et comme tous les autres sénateurs, de l'augmentation des investissements et des emplois qu'il acceptera d'attribuer, en toute équité, à l'Accord de libre-échange signé avec les États-Unis. L'honorable sénateur envisage l'avenir de façon très pessimiste, mais on ne s'attend à rien d'autre de sa part et de la part de ses collègues. Il y a un peu plus de quatre ans, lorsque M. Michael Wilson a présenté son premier livre blanc sur l'économie, les amis du sénateur Perrault dans l'autre endroit ont prédit que la politique de M. Wilson entraînerait la perte de 200 000 emplois au Canada. Quatre ans plus tard, cette politique a créé 1,3 million de nouveaux emplois au pays, y compris, si je peux apporter cette petite précision, 156 000 dans la province de mon ami, c'est-à-dire en Colombie-Britannique.

Le sénateur Perrault: J'espère que le leader du gouvernement ne veut pas prétendre que M. Wilson, grâce à ses compétences et à son talent, a lui-même créé tous ces emplois. La création d'emplois en Ontario est essentiellement attribuable au changement de gouvernement survenu dans cette province, qui est maintenant dirigée par le gouvernement libéral de M. Petersen.

Honorables sénateurs, je n'envisage pas l'avenir d'un oeil pessimiste, mais les premiers signes nous laissent supposer que l'accord pourrait avoir des répercussions néfastes pour de nombreux Canadiens. Bien sûr, ce ne sont que des fleurs qui, d'après le chef des partisans de l'accord, vont devoir mourir.

● (2120)

Pour votre gouverne, monsieur, permettez que je réponde à votre question et à vos commentaires sur les bardeaux. Le tarif